

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : SECURISATION CHEMINEMENT PIETON – SIGNATURE ET DEPOT DECLARATION PREALABLE

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la nécessité de poser une clôture afin de sécuriser le cheminement piéton derrière les courts de tennis, le long du ruisseau de l'Ozon, sur la parcelle A 818,

DECIDE

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une déclaration préalable relative à la pose d'une clôture visant à sécuriser le cheminement piéton près des courts de tennis, parcelle cadastrée A 818.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public, affichée en mairie et publiée sur le site Internet de la collectivité.

CHAPONNAY, le 2-12-2024,

Le Maire,
Raymond DURAND

